NOUS CONTACTER CEMÉA OCCITANIE

501 rue de la Métairie de Saysset 34078 Montpellier 04 67 50 46 00 accueil@cemea-occitanie.org Renseignements et inscriptions auprès de Stéphanie Pugenc



CEMEA OCCITANIE



CEMEA_OCCITANIE



CEMEA OCCITANIE



www.cemea-occitanie.org

CGV: https://cemea-formation.com/CGV/

Les entrées en formation ont lieu selon des calendriers différents. Pour en savoir plus sur les lieux et dates des prochaines formations, consultez le feuillet joint, notre site internet, ou contactez-nous.

BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS













LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

Le BPJEPS Loisirs tous publics est un diplôme de niveau 4 (BAC). Cette formation vise à former des professionnels de l'animation, techniciens de l'éducation populaire, capables de développer sur des territoires, des actions et des projets d'animation.

- L'animateur exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires.
- Il est responsable de son action au plan pédagogique.
- Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.
- Il peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

L'ACCÈS À LA FORMATION

La formation BPJEPS LTP s'adresse aux demandeurs d'emploi qui souhaitent se professionnaliser dans le champ des loisirs tous publics, aux professionnels de l'animation en poste, aux personnes en reconversion professionnelle.

Cette formation peut être réalisée en formation continue, V.A.E, contrat d'alternance ou dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formateurs qualifiés, un référent handicap au sein du Centre de Formation.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION



La formation est organisée en alternance sur 12 mois :

735 h en centre de formation :

714 h en structure professionnelle sous tutorat pédagogique.

La démarche de formation privilégie les méthodes actives qui placent les stagiaires en situation d'activités, de projet et de coopération. Cette formation, principalement dispensée en présentiel, intègre des temps de formation à distance.

Le programme de formation est organisé en 4 Unités Capitalisables (UC) :

- UC1: Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2: Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC3: Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM).
- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics ».

Selon le projet du ou de la stagiaire, le BPJEPS LTP peut être complété par le Certificat de spécialisation Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne : 105h en centre de formation + 105h dans une structure accueillant du public en perte d'autonomie.

Une mobilité européenne autour de l'échange professionnel de pratiques et de la rencontre culturelle et interculturelle est proposée dans le parcours de formation.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Il est possible d'entrer en formation pour valider une ou plusieurs UC.

Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire.

Le BPJEPS LTP est délivré par la Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) via l'obtention des 4 UC (ou Unités Capitalisables).

Les UC1 et UC2 sont contrôlées par 1 épreuve en centre (production d'un document + entretien oral de 40'). L'UC3 est contrôlée par 1 épreuve en centre (production d'un document + entretien oral de 30'). L'UC4 est contrôlée par 1 épreuve de terrain (production d'un document + mise en situation + entretien).

LES DÉBOUCHÉS

Le BPJEPS LTP permet de diriger des Accueils Collectifs de Mineurs.

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations....), ainsi sous statut de travailleur indépendant.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs de loisirs tous publics.

L'obtention du diplôme permet de se présenter au concours d'animateur de la Fonction Publique Territoriale.

L'animateur peut évoluer vers : un domaine d'activité technique ; l'encadrement pédagogique ; la formation ; une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement des publics ; la coordination d'un projet ou d'une structure (association-service d'une collectivité territoriale).

Fiche RNCP n°2011 https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/2011

POUR LES CEMÉA, EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.

Favoriser le développement des liens sociaux.

Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.

Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.

Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.

Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.



LES MÉTHODES

Une conception et une pratique de la formation en alternance.

L'utilisation de méthodes d'éducation active.

La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation.

L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel.

La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés.

L'utilisation du numérique et de la FOAD dans la formation.

L'accès à la plateforme de ressources en ligne Yakamédia.

La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation.